



RAPPORT D'ÉTAPE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Août 2026

TABLE DES MATIÈRES

Notre approche des droits humains – Chris Aitchison, Directeur général, SimFer	3
CONTEXTE	5
L'engagement de SimFer en faveur des droits humains	5
Gouvernance en matière de droits humains et diligence raisonnable chez SimFer	6
Limites, interdépendances et dialogue avec les parties prenantes	6
Domaines d'action prioritaires continus - 2026 et au-delà	6
INDICATEURS CLÉS	7
PROGRÈS SELON LES PRINCIPAUX THÈMES DE DROITS HUMAINS	7
Thème 1 – Droits du travail (employés)	8
Thème 2 – Droits du travail (sous-traitants et fournisseurs)	8
Thème 3 – Accès et utilisation des terres	8
Thème 4 – Santé, sécurité et bien-être des communautés	9
Thème 5 – Mécanismes de réclamation	9
ÉTUDES DE CAS (EXEMPLES)	10
Étude de cas 1 – l'engagement de SimFer en faveur de la transparence	10
Étude de cas 2 – Amélioration de l'accès aux mécanismes de réclamation	10
REGARD TOURNÉ VERS L'AVENIR – PRIORITÉS POUR LES 12 PROCHAINS MOIS	11
REMERCIEMENTS	11
État d'avancement des recommandations de l'EIDH, mars 2025 - juin 2026	13
Annexe – Sigles et abréviations	25

Notre approche des droits humains – Chris Aitchison, Directeur général, SimFer

Le respect des droits humains et l'identification des risques et des impacts en matière de droits humains sont au cœur de la manière dont nous développons et exploitons SimFer. Cette démarche repose sur une approche intégrée, ancrée dans notre processus de prise de décision, de gestion des risques, d'engagement auprès des populations et de renforcement de la confiance tout au long du cycle de vie du projet.

En 2024, pour la première fois chez Rio Tinto, nous avons mené une étude indépendante sur notre impact et notre performance en matière de droits humains. Un cabinet de conseil spécialisé et indépendant a examiné et évalué notre performance, identifiant à la fois les thèmes clés liés aux droits humains pour SimFer et des recommandations spécifiques sur lesquelles nous devons nous concentrer.

Nous avons publié un résumé de cette Étude d'impact sur les droits humains (EIDH) en 2025, accompagné d'un rapport d'avancement détaillant notre approche pour prendre en compte et intégrer les recommandations dans nos systèmes et processus. Nous nous engageons à fournir des mises à jour régulières sur nos processus et sommes heureux, à travers ce document, de rendre compte de nos progrès.

Grâce à notre travail mené en 2025 pour traiter et mener à bien ces recommandations, nous avons approfondi nos connaissances, testé et validé des approches, et continué à intégrer une approche centrée sur les détenteurs de droits dans toutes nos activités. Nous sommes heureux d'avoir intégré de nouvelles méthodes de travail dans nos pratiques quotidiennes, ainsi que d'avoir identifié les domaines qui nécessiteront une attention et un suivi continus dans les années à venir, et dans certains cas, tout au long de la durée de vie de la mine.

Nous sommes fiers que cette approche établisse un nouvel indice de référence pour notre secteur en matière de transparence et de partenariat, et nous nous engageons à continuer de renforcer et d'ancrer cette démarche dans les mois et les années à venir. Notre partenariat avec les communautés et les représentants de la société civile revêt une importance particulière ; nous entretenons avec eux un dialogue continu et ciblé sur les enjeux identifiés.

Nous reconnaissons également que, dans un projet de ce type, nos sous-traitants et autres partenaires jouent un rôle clé. C'est une grande fierté de constater les progrès réalisés dans ce domaine, par exemple grâce à l'adoption par nos sous-traitants partenaires de l'approche de Rio Tinto en matière de mécanismes de réclamation et au renforcement de l'engagement communautaire.

Simandou a le potentiel de transformer la Guinée et les communautés les plus proches du projet. Mais nous reconnaissons également la prudence requise pour mener à bien et intensifier les activités de manière à gérer les impacts inévitables. À mesure que nous avançons vers la montée en puissance opérationnelle, nous devons continuer à accorder une attention particulière à la gestion de la démobilisation de notre main-d'œuvre de construction et à la mise en place de mesures à long terme visant à restaurer les moyens de subsistance, à créer un avenir économique plus solide pour

les communautés et à renforcer notre approche visant à garantir une approche fondée sur les droits tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes impatients d'accélérer nos progrès au cours de l'année à venir, en partenariat avec les fournisseurs, les sous-traitants, les communautés et les titulaires de droits individuels.

Chris Aitchison

Directeur général, SimFer

RAPPORT D'ÉTAPE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS DE SIMFER – AOUT 2026

CONTEXTE

En mars 2025, SimFer (ci-après « SimFer », « nous », « notre ») a publié le rapport de synthèse public de son étude d'impact sur les droits humains indépendante (ci-après, « EIDH »), accessible à l'adresse suivante : <https://simfer-sa.com/en/disclosures/> (ci-après le « Rapport de synthèse public »). Ce rapport a été élaboré par Article One, un cabinet de conseil spécialisé en droits humains et en éthique, mandaté pour conduire deux EIDH :

- L'une portant sur les blocs 3 et 4 de la mine de Simandou (la « mine de SimFer ») ;
- L'autre portant sur les infrastructures connexes à la mine (à savoir l'embranchement ferroviaire et le port de SimFer, ci-après les « Infrastructures »).

Le Rapport de synthèse public 2025 d'Article One a identifié cinq thèmes majeurs relatifs aux droits humains, accompagnés de six recommandations générales et de 21 recommandations spécifiques regroupées par thème, que SimFer s'est engagée à mettre en œuvre et à rendre compte de ses progrès régulièrement. Les cinq thèmes majeurs liés aux droits humains étaient les suivants :

- Droits du travail (salariés)
- Droits du travail (sous-traitants et travailleurs de la chaîne d'approvisionnement)
- Accès et utilisation des terres
- Santé, sécurité et bien-être de la communauté
- Mécanismes de réclamation

Le présent document constitue la deuxième édition de notre rapport d'étape, ci-après le « Rapport d'étape », et met en évidence les avancées réalisées depuis mars 2025. Il reflète notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité envers les parties prenantes de SimFer et les détenteurs de droits concernés, tout en reconnaissant que de nombreuses mesures nécessitent une mise en œuvre progressive sur plusieurs années, décennies, voire sur toute la durée de vie de la mine. Vous trouverez, vers la fin de ce document, un compte rendu détaillé des avancées et développements intervenus depuis mars 2025.

L'engagement de SimFer en faveur des droits humains

Notre engagement en faveur des droits humains est central dans nos valeurs et dans notre gouvernance d'entreprise. Il implique de traiter toutes les personnes affectées par nos activités et relations d'affaires avec dignité et respect : nos employés, nos sous-traitants et fournisseurs, les travailleurs de notre chaîne de valeur, les communautés où nous opérons ainsi que les autres personnes potentiellement impactées. La publication en 2025 du Rapport de synthèse public sur l'EIDH était une première pour le projet Simandou et pour Rio Tinto, et témoigne de notre engagement en faveur de la transparence et du respect des droits humains, de notre volonté de comprendre nos risques en matière de droits humains et, lorsque des impacts se produisent, de réparer et d'intégrer les enseignements tirés.

Nous reconnaissons que nos activités peuvent à la fois contribuer positivement à l'effectivité des droits humains et générer des risques d'impacts négatifs. L'EIDH nous a permis d'affiner notre compréhension de ces risques et impacts, afin de renforcer nos processus de diligence raisonnable et de prioriser les actions là où les risques sont les plus significatifs pour les personnes affectées.

Gouvernance en matière de droits humains et diligence raisonnable chez SimFer

Conscients qu'un projet de cette ampleur, mené dans un environnement partenarial complexe et selon un calendrier soutenu, peut accroître les risques et les opportunités en matière de droits humains, nous avons intégré les conclusions de l'EIDH à notre processus en continu de diligence raisonnable en cherchant à nous aligner sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU). Ce processus s'inscrit dans une démarche continue articulée autour de : (i) l'engagement de l'entreprise en faveur des droits humains (fondé sur la politique de Rio Tinto en matière de droits humains et les exigences associées), (ii) l'identification et l'évaluation des risques, impacts et défis, (iii) l'intégration des constats et la mise en œuvre de mesures de prévention/atténuation avec suivi, et (iv) la communication sur la gestion des risques, impacts et défis.

Le plan de gestion des droits humains, accompagné de son plan d'action annuel, intégrant les recommandations issues de l'EIDH, est piloté via un comité interne de coordination pluridisciplinaire et interfonctionnel. Ce comité a pour mandat d'assurer la mise en œuvre cohérente des mesures de gestion et d'atténuation, la priorisation des risques selon l'approche de « saillance » des Principes directeurs des Nations Unies (les risques les plus sévères pour les détenteurs de droits), ainsi que le suivi et la remontée des actions correctives.

Limites, interdépendances et dialogue avec les parties prenantes

Nous sommes conscients que certains des enjeux identifiés sont complexes, systémiques et persistants, et que notre capacité à prévenir ou à atténuer certains impacts dépend des actions menées par d'autres. Afin de favoriser le changement, nous nous engageons à collaborer avec les organisations de la société civile (OSC), les pouvoirs publics, les communautés locales, nos partenaires industriels et commerciaux, nos fournisseurs et sous-traitants, ainsi que les autres parties prenantes pour relever ces défis communs.

Domaines d'action prioritaires continus - 2026 et au-delà

SimFer continue de renforcer l'intégration des recommandations issues de l'Étude d'impact sur les droits humains de 2024 dans ses systèmes de gouvernance et de diligence raisonnable, grâce à un suivi en continu des plans de gestion environnementale et sociale, l'intensification de la formation et de la sensibilisation, et à l'amélioration de l'accès aux mécanismes de réclamation. Toutefois, des risques majeurs subsistent en lien avec la phase de démobilisation de la main-d'œuvre (impacts socio-économiques et risques accrus pour les groupes vulnérables), la restauration durable des moyens de subsistance et la performance en matière de droits humains de la chaîne d'approvisionnement. Pour les 12 prochains mois, nos priorités consistent à déployer le plan d'action de démobilisation de la main-d'œuvre, à accélérer et à mesurer l'efficacité du plan d'action de réinstallation PRMS et de compensation (PARC) et du programme de restauration des moyens de subsistance PRMS, et de renforcer la performance des fournisseurs (par exemple, via des audits,

en mettant l'accent sur les salaires décents et en améliorant l'accès des travailleurs aux mécanismes de réclamation) afin de contribuer à réduire les risques et à accroître l'impact positif du projet.

INDICATEURS CLÉS

Le tableau ci-dessous synthétise quelques résultats découlant de la mise en œuvre des actions basées sur les recommandations de l'EIDH de 2024, ainsi que de notre plan d'engagement en faveur de nos parties prenantes et détenteurs de droits.

Indicateurs	Valeur / Période
Personnes touchées par nos actions générales et spécifiques de sensibilisation, de formation et de communication axées sur les droits humains	≥ 1 880 (mars 2025 – mars 2026)
Formations PVSDH – Forces de défense et de sécurité (FDS)	585 personnes (2025)
Formations PVSDH – Sécurité privée	3 853 agents de sécurité (2025)
Sensibilisation aux risques liés au travail des enfants & travail forcé	765 personnes (2025)
Comités communautaires de migration induite par le projet (MIP)	62 comités ont été mis en place
Dépenses auprès d'entreprises locales	> 300 millions de dollars (mars 2025 – mars 2026)
Entreprises locales ayant travaillé avec SimFer	400 dont au moins 131 entreprises locales sont restées sous contrat entre janvier et juin 2026
Emplois locaux	> 556 employés nationaux (dont 323 locaux ¹) pour SimFer ; 3 272 nationaux et environ 11 248 locaux chez les sous-traitants (avril 2026)
Communautés formées à la gestion des griefs liés au projet	> 400 personnes (2025)
Employés et employés des sous-traitants sensibilisés à myVoice ²	≈ 700 personnes (janvier 2025 – juin 2026)

PROGRÈS SELON LES PRINCIPAUX THÈMES DE DROITS HUMAINS

Cette section présente les principales actions menées pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'EIDH, basées sur les cinq thèmes majeurs identifiés en matière de droits humains.

¹ Les locaux sont définis comme les personnes originaires des villages situés dans la zone d'influence du projet.

² myVoice est le programme global de Rio Tinto dédié au signalement d'irrégularités et aux dénonciations confidentielles. Il est géré au niveau du groupe Rio Tinto. Toute personne qui soupçonne ou est témoin d'une éventuelle faute – telle qu'un acte répréhensible, un comportement ou une pratique préjudiciable ou inapproprié – liée ou en rapport avec les activités de Rio Tinto, peut effectuer un signalement confidentiel via myVoice ; cela inclut les employés actuels et anciens, les actionnaires, les prestataires et leurs sous-traitants, les consultants externes, les fournisseurs, les clients, les prestataires de services, les partenaires, les membres du grand public ou des communautés dans lesquelles nous opérons, ainsi que leurs partenaires, les personnes à leur charge, celles à la charge de leur conjoint et leurs proches.

Thème 1 – Droits du travail (employés)

- **Actions clés** : (i) renforcement des routines HSSEC, formation à la gestion des incidents (1 44 employés), et au déploiement d'Enablon³ (au moins 200 professionnels formés) ; (ii) amélioration des dispositifs d'inclusion linguistique, tels que la création de supports multilingues en français, en anglais en mandarin et dans les langues locales (principalement malinké, koniaké et soussou), ainsi que des formats adaptés aux publics peu alphabétisés, tels que des vidéos et des simulateurs; (iii) adoption de la stratégie en matière de genre, de diversité et d'inclusion avec des activités de sensibilisation et de formation touchant au moins 500 employés directs du projet.
- **Impact attendu** : amélioration de la prévention des risques critiques et de la compréhension des exigences du projet, avec une réduction des barrières de communication et des risques en matière de genre, d'inclusion et de diversité.
- **Domaines d'amélioration** : attention soutenue au respect des recommandations de « EveryDay Respect » concernant les camps (notamment pour les femmes) et contrôler l'efficacité des mesures de gestion de la fatigue, du transport et de la santé-sécurité au travail.

Thème 2 – Droits du travail (sous-traitants et fournisseurs)

- **Actions clés** : (i) lancement d'un audit complet portant sur un échantillon représentatif de sous-traitants et de fournisseurs au niveau des sites de la mine ; (ii) préparation à l'alignement des salaires au sein de la chaîne d'approvisionnement nationale du projet à la CCMC 2025 (convention collective des mines et carrières) ; et (iii) poursuite des actions de diligence raisonnable en matière de conditions de travail décentes et en faveur de la prévention du travail des enfants et du travail forcé ; et (iv) formation dispensée à au moins 253 cadres de la chaîne d'approvisionnement du projet à la gestion des risques liés aux droits humains.
- **Impact attendu** : identification et comblement des écarts persistants en matière de respect des droits du travail chez les sous-traitants et les fournisseurs, renforcement de la conformité contractuelle, et amélioration attendue de la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des travailleurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement du projet.
- **Domaines d'amélioration** : finaliser, valider et rendre opérationnel le cadre « *Évaluation des risques liés aux droits humains* » pour les fournisseurs et les sous-traitants ; et renforcer l'efficacité des mécanismes de réclamation des sous-traitants (accès, confidentialité, délais, efficacité, et suivi des actions correctives, etc.).

Thème 3 – Accès et utilisation des terres

- **Actions clés** : (i) mise en place d'un dispositif structuré d'identification et d'accompagnement des ménages vulnérables ; (ii) promotion de solutions de compensation en nature (terres de

³ Enablon est l'outil d'enregistrement et de gestion des incidents de Rio Tinto liés à la santé, à la sécurité, à l'environnement et aux communautés.

remplacement) conformément à la norme de performance 5/SFI ; et (iii) lancement du programme de restauration des moyens de subsistance (PRMS).

- **Impact attendu** : réduction du risque d'appauvrissement des Personnes affectées par le projet et protection renforcée des groupes vulnérables via des plans individualisés (par exemple, en matière de sécurité alimentaire, de scolarisation et d'habitat).
- **Domaines d'amélioration** : renforcer la mesure de l'efficacité des PRMS (revenus, sécurité alimentaire, accès à la terre) et documenter les résultats à moyen terme afin de mieux démontrer les impacts sur les moyens de subsistance.

Thème 4 – Santé, sécurité et bien-être des communautés

- **Actions clés** : (i) lancement de campagnes de prévention des risques de santé contre le paludisme, le VIH/SIDA, le cancer de sein et la sécurité routière/ferroviaire ; (ii) suivi environnemental renforcé (bruit, poussières, eau) via des dispositifs de mesure en continu ; et (iii) soutien à la gestion de la migration induite par le projet (MIP) en mettant en place 62 comités communautaires chargés de traiter des enjeux liés à la migration, d'identifier et d'enregistrer les nouveaux arrivants, et de contribuer à la prévention des conflits.
- **Impact attendu** : prévention communautaire renforcée et meilleure gestion des risques liés à la circulation, aux impacts environnementaux (bruit, poussières, eaux) et à la migration induite par le projet.
- **Domaines d'amélioration** : accélérer l'accès des communautés à l'eau potable (forages/adductions d'eau), consolider l'analyse des impacts à long terme (bruit, poussière, trafic routier, eau) sur les populations vulnérables avec actions correctives ciblées, et renforcer la sensibilisation communautaire aux systèmes de gestion et de surveillance environnementales du projet.

Thème 5 – Mécanismes de réclamation

- **Actions clés** : (i) élaboration d'un cadre unifié des mécanismes de réclamation du projet ; (ii) sensibilisation et formation sur les mécanismes de réclamation pour 400 membres des communautés et 700 travailleurs (Simfer et sous-traitants), et (iii) mise en place d'une ligne d'assistance multilingue pour le dispositif interne « myVoice ».
- **Impact attendu** : une meilleure sensibilisation, des mécanismes plus accessibles et plus légitimes, ainsi qu'une cohérence accrue dans la gestion des griefs.
- **Domaines d'amélioration** : prendre en compte et intégrer les feedback des utilisateurs afin d'améliorer davantage l'efficacité du mécanisme de réclamation communautaire (critères PDNU) ; intégrer/communiquer sur les améliorations issues des retours des utilisateurs (par exemple, délais, satisfaction, taux de résolution) ; et utiliser l'exemple du mécanisme confidentiel « Kouma » développé par GPC (un sous-traitant de la mine) pour encourager les autres sous-traitants à améliorer l'efficacité de leurs mécanismes de réclamation pour leurs employés.

ÉTUDES DE CAS (EXEMPLES)

Étude de cas 1 – l’engagement de SimFer en faveur de la transparence

L’engagement de SimFer auprès des organisations de la société civile

Depuis le lancement du projet, SimFer a fait du dialogue avec ses parties prenantes un pilier central de son engagement en matière de responsabilité sociale et de respect des droits humains. Au cœur de cette démarche figure l’engagement à collaborer étroitement avec un large éventail d’organisations de la société civile sur des sujets importants pour les communautés. Grâce à ce dialogue, ces organisations jouent un rôle actif pour garantir la transparence et aider SimFer à évaluer et à améliorer ses pratiques, ainsi qu’à renforcer sa responsabilité.

Afin de structurer ce dialogue, SimFer a mis en place des cadres de concertation réguliers et formalisés, a mené des consultations officielles sur des sujets clés et a organisé des visites de terrain ainsi que des rencontres avec les dirigeants de SimFer et de Rio Tinto en Guinée et à l’international. Entre janvier 2024 et février 2026, SimFer a organisé des tables rondes avec la société civile, réunissant diverses organisations. En plus de favoriser le dialogue sur l’avancement du projet et ses impacts, ces sessions ont permis d’approfondir la discussion sur un certain nombre de sujets, notamment les impacts environnementaux, les conditions de travail et les impacts sur les communautés. En juin 2025, une table ronde sur les droits humains a été organisée afin d’aborder les risques, les impacts et les mesures d’atténuation, y compris ceux identifiés dans le cadre de l’Étude d’impact sur les droits humains.

Les organisations de la société civile guinéenne ont également été représentées au niveau international, lors des tables rondes mondiales de Rio Tinto avec la société civile, qui sont organisées depuis plus de six ans.

L’ONG Action Mines Guinée, qui assure le suivi de l’impact de Simandou sur les communautés locales par le biais de comités de suivi locaux à Beyla et Kérouané, à proximité de la mine SimFer, est restée impliquée tout au long de ce processus. En janvier 2026, Action Mines Guinée a mené une mission de terrain à la mine SimFer et dans les communautés environnantes afin d’examiner les progrès réalisés sur un certain nombre de griefs communautaires et les plans de réponse de SimFer.

Grâce à ce type de dialogue et d’initiatives, SimFer approfondit sa compréhension des défis sociaux et environnementaux du projet et identifie des domaines d’amélioration concrets – le suivi indépendant et les contributions étant directement intégrés aux activités opérationnelles, ce qui renforce la crédibilité du projet et accroît son impact positif sur les communautés et les parties prenantes.

Étude de cas 2 – Amélioration de l’accès aux mécanismes de réclamation

Promouvoir des mécanismes de réclamation anonymes et confidentiels

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l’EIDH, SimFer a identifié la nécessité de collaborer plus étroitement avec ses partenaires sous-traitants, notamment afin de renforcer leurs pratiques en matière de gestion des réclamations, de protection des employés et de promotion d’environnements de travail sûrs et respectueux.

Parmi les principales priorités identifiées, SimFer a encouragé ses partenaires à mettre en place des mécanismes de signalement fiables, capables de garantir la confidentialité, l'accessibilité et le traitement efficace de toute préoccupation soulevée, conformément aux normes internationales en matière de droits humains.

GPC est une importante entreprise guinéenne, active dans de multiples secteurs opérationnels et de construction, qui emploie plus de 1 600 personnes sur le projet Simandou. GPC a collaboré avec SimFer pour renforcer ses systèmes confidentiels de signalement destinés aux salariés. En janvier 2026, GPC a lancé « Kouma », un mécanisme interne inspiré du système d'alerte « MyVoice » de Rio Tinto SimFer. Kouma permet aux employés et aux sous-traitants de GPC de signaler en toute confidentialité toute préoccupation ou tout comportement non conforme aux normes éthiques et commerciales de l'entreprise. Kouma a véritablement transformé les pratiques internes de GPC, contribuant à instaurer la confiance, à encourager les employés à s'exprimer et à améliorer la gestion des préoccupations.

Grâce à son approche proactive, soutenue par SimFer, GPC a démontré sa capacité à s'approprier les recommandations de l'EIDH et à les traduire en actions adaptées à son environnement de travail. Cette initiative sert d'exemple à tous les partenaires et reflète l'engagement de SimFer à promouvoir l'amélioration continue tout au long de sa chaîne de valeur, renforçant ainsi sa gestion des droits humains.

REGARD TOURNÉ VERS L'AVENIR – PRIORITÉS POUR LES 12 PROCHAINS MOIS

Démobilisation de la main-d'œuvre : Travailler en étroite collaboration avec les sous-traitants afin de déployer le plan d'action élaboré à partir de l'évaluation des impacts sociaux de la démobilisation, notamment avec un dispositif de suivi (indicateurs sociaux, groupes vulnérables, mécanismes d'alerte précoce) et un plan de communication à l'intention communautés.

Restauration des moyens de subsistance : Accélérer la mise en œuvre du programme de rétablissement des moyens de subsistance (PRMS), renforcer l'accompagnement des ménages vulnérables, et consolider les progrès déjà enregistrés (par exemple, en matière de revenus, de sécurité alimentaire et d'accès à des terres de remplacement).

Gestion de la chaîne d'approvisionnement : Finaliser et mettre en œuvre le cadre d'évaluation des risques en matière de droits humains pour les sous-traitants et les fournisseurs ; valider l'enquête sur les conditions de vie dans les camps de la mine et mettre en œuvre le plan correctif ; clore l'audit sur les sous-traitants, mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires ; et aider les sous-traitants à renforcer l'efficacité de leurs mécanismes de réclamation (par exemple, en matière de confidentialité, d'accessibilité et de transparence).

REMERCIEMENTS

En détaillant la manière dont nous avons cherché à mettre en œuvre les recommandations d'Article One à l'issue de l'EIDH, ainsi que les domaines dans lesquels nous devons encore prendre des mesures supplémentaires, nous cherchons à démontrer notre responsabilité et notre engagement à

gérer les impacts négatifs sur les droits humains. Nous sommes profondément reconnaissants envers les nombreux membres des communautés, employés, sous-traitants, fournisseurs, OSC et autres parties prenantes qui ont pris le temps de participer à cette EIDH et de nous soutenir dans les actions de suivi. Nous pensons que le processus et les résultats de cette EIDH aideront SimFer à continuer d'améliorer et de renforcer son approche de la diligence raisonnable en matière de droits humains et, plus généralement, à mieux respecter les droits humains.

État d'avancement des recommandations de l'EIDH, mars 2025 - juin 2026

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement de nos travaux par rapport aux recommandations générales et spécifiques formulées par Article One dans le cadre de l'Étude d'impact sur les droits humains (EIDH) de 2024. Les plans de mise en œuvre sont finalisés pour toutes les mesures, et des changements concrets ont été mis en place au niveau des systèmes, des processus et des mécanismes de suivi.

Dans de nombreux cas, la mise en œuvre des recommandations nous a permis d'identifier de nouveaux domaines d'intervention et des approches visant à renforcer la gestion des risques, ainsi qu'à intégrer ces pratiques tout au long du cycle de vie de la mine.

En examinant les progrès réalisés, nous avons mis en évidence les recommandations qui nécessitent une attention continue, soit à court terme, soit tout au long du cycle de vie de la mine, ainsi que celles qui sont désormais intégrées dans nos pratiques grâce à nos systèmes et à nos approches « courantes ».

Intégré dans la pratique	Les recommandations ont été mises en œuvre et les mesures sont pleinement intégrées dans les systèmes et pratiques du projet
Attention continue	Parallèlement à la mise en œuvre des recommandations, de nouveaux domaines d'intervention et des mesures supplémentaires ont été identifiés pour une mise en œuvre en 2026 et 2027 – et, dans certains cas, tout au long de la durée de vie de la mine. Le suivi des progrès ultérieurs se poursuit.

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
Recommandations générales	1. Mettre pleinement en œuvre les recommandations de l'étude d'impact environnemental et social ("EIES"), du plan de gestion environnementale et sociale ("PGES") et les mesures d'atténuation prévues dans le plan de gestion des droits humains de SimFer.	Intégré dans la pratique	- Réalisation de quatre audits internes visant à évaluer l'avancement et l'efficacité de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale (PGES). - Délivrance du certificat annuel de conformité environnementale (CCE) à l'issue d'un audit favorable mené par l'Agence guinéenne d'évaluation environnementale (AGEE). - Mise en place d'un processus de suivi des plans de gestion environnementale (PGES) couvrant l'ensemble du cycle de vie du projet.

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
	2. Continuer à s'engager de manière proactive et régulière avec les détenteurs de droits concernés, y compris les employés, les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement et les personnes affectées par le projet (« PAPs »).	Intégré dans la pratique	• Organisation de quatre tables rondes avec 15 organisations de la société civile (OSC) guinéennes par table-ronde. Les thèmes abordés comprenaient : la démobilisation (mars 2025), les droits humains (juin 2025) et le contenu local (septembre 2025), Migration induite par le projet (mars 2026). • Organisations de trois réunions mensuelles avec l'ONG Action Mines Guinée sur le suivi des impacts du projet Simandou. • Formation de 1 475 personnes, dont des employés de SimFer, des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, des représentants d'OSC ainsi que des membres des communautés locales. • Déploiement de 20 agents de liaisons communautaires et 5 agents de liaison sécurité dans les communautés locales de la mine, de l'embranchement ferroviaire et du port. • Mise en œuvre de campagnes continues de sensibilisation communautaire sur plusieurs thèmes liés aux impacts du projet (sécurité routière et ferroviaire, compensation et restauration des moyens de subsistance, paludisme, VIH/SIDA, mécanismes de réclamation, etc.).
	3. Continuer à gérer les risques et les impacts en matière de sécurité, y compris leurs causes fondamentales, pour les employés, les travailleurs d'approvisionnement et les communautés locales.	Intégré dans la pratique	• Formation de 585 membres des Forces de défense et de sécurité (FDS) et de 3 853 agents de sociétés de sécurité privées dans le cadre du déploiement des PVSDH. • Signature d'un protocole d'accord avec la République de Guinée concernant les dispositions de sécurité dans les zones du projet (juin 2025), conformément aux PVSDH.
	4. Accroître l'engagement avec WCS en matière de droits humains et les soutenir et les encourager à continuer à traiter les enjeux clé en	Intégré dans la pratique	• Mise en place de réunions mensuelles entre SimFer et WCS au port, axées sur les questions relatives à la communauté et à l'engagement. • Collaboration continue avec WCS dans le cadre d'activités de restauration des moyens de subsistance à terre et en mer.

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
	<i>matière d'environnement et de droits humains.</i>		Lancement de réunions hebdomadaires de coordination entre La Compagnie du TransGuinéen et SimFer concernant les processus opérationnels impliquant les communautés.
	5. <i>Poursuivre l'extension du cadre de recours pour le projet SimFer, conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU).</i>	Intégré dans la pratique	- Poursuite du suivi des mesures issues de l'EIDH de 2024 par le biais du Comité interne multifonctionnel sur les droits humains. - Mise en œuvre d'une campagne continue de sensibilisation des communautés au mécanisme de réclamation, à la migration induite par le projet, à la sécurité routière, au paludisme, VIH/SIDA, etc.
	6. <i>Atténuer les risques associés à la phase de démobilisation à la fin de la construction du projet, tout en mettant l'accent sur les impacts sur les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées.</i>	Attention continue	- Plus de 13 000 personnes ont été interrogées dans 74 localités dans le cadre de l'étude sur l'impact social de la démobilisation (3e trimestre 2025) ; parmi les impacts identifiés figuraient les tensions sociales, la pression sur les ressources naturelles, la perte de revenus et l'insécurité alimentaire ; les groupes vulnérables identifiés comprenaient les femmes, les jeunes et les enfants. - Des interventions ciblées ont été mises en place pour gérer les impacts identifiés, par exemple des formations destinées aux femmes, ainsi que des initiatives de développement des moyens de subsistance et de l'entrepreneuriat.
Thème 1 : Droits au travail - Employés	7. <i>Renforcer progressivement les pratiques existantes en matière de santé en se concentrant sur les travailleurs les plus vulnérables. Dans ce cadre, il convient de prioriser les efforts visant à améliorer la sécurité routière et les options de transport pour les travailleurs.</i>	Intégré dans la pratique	- Formation de 144 employés directs et indirects à la gestion des incidents, et de près de 200 à la déclaration d'incidents HSSEC, renforçant ainsi la responsabilisation et améliorant la gestion des mesures à prendre au sein des équipes opérationnelles. Cela a permis de réduire le taux de dossiers en attente de clôture de 58% à 15% d'ici juin 2026. - Mise en place de routines quotidiennes de prévention grâce au tableau de gestion visuelle et aux réunions de « toolbox ». - Mise en œuvre d'une évaluation continue de l'hygiène au travail concernant l'exposition au bruit, aux poussières

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D' ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
			respirables, à la silice cristalline, au stress thermique, aux fumées de soudage et aux particules de diesel, sur la base d'évaluations individuelles (bruit H1/H2, vibrations H3). Mise en place d'un programme d'aptitude au travail pour traiter les risques liés à la fatigue ainsi qu'à la consommation d'alcool et de drogues ; ce programme comprend l'analyse des horaires de travail, des tableaux de service et des facteurs de fatigue (par exemple, les déplacements, les conditions d'hébergement, la qualité du sommeil).
	8. <i>Relever les défis linguistiques liés à la gestion du personnel.</i>	Intégré dans la pratique	- Conception et mise à disposition de l'ensemble des supports de formation en français, en anglais et en chinois/mandarin, ainsi qu'en malinké, en koniaké et en soussou lorsque nécessaire. - Adaptation des formations aux personnes ayant un faible niveau d'alphabétisation (par exemple, en limitant l'utilisation de textes et en privilégiant les formats pratiques ; en proposant des initiations/évaluations sans texte ; en utilisant des vidéos de formation animées ; en s'appuyant sur un apprentissage basé sur l'expérience et la résolution de problèmes). - Recours à des traducteurs pour réduire les barrières de communication (par exemple, pour la gestion sur le terrain, les ateliers de formation, etc.).
	9. <i>Fournir des ressources suffisantes pour développer les efforts existants visant à promouvoir la diversité des genres.</i>	Intégré dans la pratique	Mise en œuvre de la stratégie en matière de diversité et d'inclusion, qui a permis de rendre le recrutement et les pratiques sur le lieu de travail plus inclusifs. Les panels de recrutement mixtes ont contribué à accroître la représentation des femmes, tandis que la mise en place de salles d'allaitement dédiées, d'EPI adaptés aux employées enceintes et l'accès à une femme médecin ont permis d'améliorer le soutien apporté aux femmes sur le lieu de travail.

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
			- À la suite d'une évaluation des installations sous l'angle de l'égalité des sexes, il a été mis en place une salle d'allaitement dans les bureaux de Conakry et un comité de camp afin d'améliorer les conditions de vie des femmes dans les camps de la mine et de soutenir la mise en œuvre de mesures. - Sensibilisation de 542 personnes (salariés, sous-traitants et membres des communautés) aux questions de genre par le biais de formations, d'actions d'information et d'activités de participation communautaire.
Thème 2 : Droits du travail – sous-traitants et fournisseurs	<i>10. Réaliser un audit pour traiter les problèmes persistants de non-respect par les sous-traitants et les fournisseurs des normes du projet et des obligations contractuelles en matière de droits humains.</i>	Intégré dans la pratique	Réalisation d'une évaluation ayant permis d'identifier les écarts entre les engagements contractuels de certains sous-traitants à haut risque et leurs pratiques effectives ; suivi de la mise en œuvre des mesures correctives.
	<i>11. Répondre aux préoccupations actuelles concernant les taux de rémunération des sous-traitants et des fournisseurs. Ce faisant, collaborer avec les fournisseurs pour veiller à ce que tous les travailleurs des sous-traitants et de la chaîne d'approvisionnement reçoivent un salaire décent.</i>	Intégré dans la pratique	Obligation pour tous les sous-traitants de procéder à une révision salariale afin de garantir la conformité avec la nouvelle convention collective des mines, carrières, industries minières et secteurs assimilés (CCMC/2025) – à compter du deuxième trimestre 2026.
	<i>12. Élaborer un programme visant à soutenir les fournisseurs à évaluer les risques liés au droit du</i>	Attention continue	Réalisation d'un audit visant à évaluer les risques liés aux droits du travail chez les sous-traitants, en mettant l'accent sur la promotion de conditions de travail décentes.

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
	<i>travail dans le cadre de leurs activités.</i>		
	13. Étudier et remédier aux risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement élargie et la sphère d'influence de SimFer.	Attention continue	• Formation de 765 personnes, parmi lesquelles des employés de SimFer et des sous-traitants, sur le travail des enfants et le travail forcé. • Réalisation de vérifications annuelles internes visant à s'assurer que les engagements de SimFer en matière de prévention du travail des enfants et du travail forcé sont bien respectés.
Thème 3 : Accès et utilisation des terres	14. Continuer à atténuer les effets actuels de l'acquisition et de l'utilisation des terres sur les groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants, avec un suivi progressif et à des programmes accélérés de restauration des moyens de subsistance, conformément aux plans d'action en matière de réinstallation.	Intégré dans la pratique	• Mise en œuvre du plan d'action relatif à l'indemnisation et à la réinstallation conformément à la norme NP5 de la SFI, y compris l'identification des personnes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. • Réalisation d'études socio-économiques de référence afin d'identifier les vulnérabilités préexistantes et celles induites par le projet, les résultats ont servi de base à la conception et à la mise en œuvre des plans de rétablissement des moyens de subsistance. • Mise en place d'un système de suivi social pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et ajuster les actions si nécessaire, notamment par le biais d'examens réguliers et de visites sur le terrain, en accordant une attention particulière à la situation des femmes, des enfants et des autres groupes à risque.
	15. Continuer à promouvoir auprès des bénéficiaires du PARC les avantages d'une compensation en espèces pour l'achat de terres de remplacement.	Intégré dans la pratique	• Promouvoir, dans la mesure du possible, une indemnisation en nature pour les personnes touchées par la perte de terres agricoles, conformément aux exigences de la norme de performance n° 5 de la SFI. • La stratégie privilégie le remplacement des terres agricoles par des parcelles de valeur égale ou supérieure, en s'appuyant sur un soutien technique et administratif pour l'identification, la négociation et la sécurisation du régime foncier des terres de remplacement.

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
			• Les ménages fortement dépendants de l'agriculture sont prioritaires pour les compensations en nature afin de limiter les risques de paupérisation liés à une compensation exclusivement monétaire. • La promotion des compensations en nature est systématiquement intégrée au Plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS). Les personnes touchées bénéficient d'actions complémentaires (soutien agricole, intrants, formation, projets collectifs et communautaires). • Pour les ménages ayant opté pour une compensation exclusivement en espèces, le Projet a déployé des programmes d'éducation financière visant à soutenir leur engagement dans des activités économiques durables et à réduire les risques de précarisation.
	16. <i>Sensibiliser aux efforts de préservation du patrimoine culturel, conformément au plan de gestion du patrimoine culturel.</i>	Intégré dans la pratique	• Formation de 150 sous-traitants à la sensibilisation au patrimoine culturel. Les équipes de sous-traitants intègrent la protection du patrimoine culturel dans la planification et l'exécution des travaux, faisant ainsi preuve de sensibilisation et assumant leurs responsabilités afin d'éviter tout impact sur les zones culturelles importantes. • Mobilisation de plus de 400 personnes issues des huit villages situés autour de la mine sur la préservation et la protection du patrimoine culturel vivant et archéologique. Des formations similaires devraient être organisées à l'intention des communautés vivant à proximité de l'embranchement ferroviaire et du port. • Collaboration avec des institutions nationales pour la conservation et la promotion du patrimoine culturel (par exemple, lors du Festival 2025 à Beyla, célébrant le patrimoine culturel local matériel et immatériel).
Thème 4 - Santé, sécurité	17. <i>Conformément aux EIES, gérer les risques et les impacts actuels liés à la</i>	Intégré dans la pratique	• Organisation de plusieurs réunions avec les principales parties prenantes pour faire le point sur l'état d'avancement du projet, ses activités et ses impacts.

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
et bien-être de la communauté	santé, à la sécurité et au bien-être des communautés.		- Mise en place de plusieurs campagnes de sensibilisation au sein des communautés sur la sécurité routière (7 campagnes au port et sur l'embranchement ferroviaire) ; la sécurité ferroviaire (71 campagnes au port, sur l'embranchement ferroviaire et à la mine) ; la restauration des moyens de subsistance (76 campagnes au port, sur l'embranchement ferroviaire et à la mine) ; la démobilisation de la main-d'œuvre (7 campagnes sur l'embranchement ferroviaire) ; la prévention du paludisme (8 campagnes au port et sur l'embranchement ferroviaire), la prévention du VIH/SIDA (13 campagnes à la mine), sensibilisation au cancer du sein (1 campagne sur l'embranchement ferroviaire touchant près de 200 femmes). - Poursuite de la sensibilisation des communautés aux risques d'accidents ferroviaires, notamment par l'identification des points noirs et l'amélioration de la signalisation. - Poursuite du programme de pulvérisation intra-domiciliaire pour la prévention du paludisme dans 12 villages situés dans les zones de l'embranchement ferroviaire et du port.
	18. Élargir l'accès des communautés à l'eau saine et potable.	Intégré dans la pratique	- Depuis 2023, SimFer a réalisé plus de 31 forages accessibles au public ainsi que 38 forages liés à des projets d'infrastructures sociales (écoles, dispensaires, centres de formation/centres communautaires). - Réalisation de projets de forages supplémentaires et de systèmes d'accès à l'eau potable dans 13 villages situés à proximité de la mine, 28 villages le long de la voie ferrée et 1 village près du port.
	19. Répondre aux préoccupations actuelles concernant la migration induite par le projet.	Intégré dans la pratique	Mise en place de 62 comités communautaires chargés de la Migration induite du projet dans 29 villages situés à proximité de la mine (Beyla), 25 sur l'embranchement ferroviaire (Kérouané) et 8 près du port (Forécariah). Ces comités permettent d'identifier et d'enregistrer les nouveaux

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
			arrivants, de promouvoir la coexistence pacifique et de contribuer à la prévention des conflits. • Poursuite de la construction d'infrastructures sociales (écoles, accès à l'eau, dispensaires) dans les communautés d'accueil afin d'aider à atténuer la pression démographique due à l'immigration. • Organisation d'événements sociaux tout au long de l'année (par exemple, tournois de football, journées de nettoyage des déchets dans les villages) afin de favoriser la coexistence pacifique.
	20. Examiner et répondre aux préoccupations concernant le contenu local, et dans ce cadre, prendre des mesures supplémentaires pour donner la priorité aux emplois destinés aux résidents de longue durée de la communauté.	Intégré dans la pratique	• Organisation annuelle de journées consacrées au contenu local afin de maximiser la chaîne d'approvisionnement locale et de promouvoir les opportunités. • Les entreprises locales font preuve d'une capacité, d'une compétitivité et d'une intégration accrues dans les activités du projet, ce qui se traduit par un engagement croissant et une augmentation des dépenses d'approvisionnement réalisées au niveau local. Plus de 300 millions de dollars dépensés auprès de plus de 400 entreprises locales depuis mars 2025. • 131 entreprises locales étaient sous contrat entre janvier et avril 2026. • En ce qui concerne l'emploi en 2026, SimFer emploie 556 ressortissants nationaux et 323 locaux⁴, tandis que les sous-traitants et les fournisseurs comptent 3 272 ressortissants nationaux et 11 248 locaux.
	21. Évaluer les effets à long terme du bruit, de la poussière et de la circulation	Intégré dans la pratique	• Surveillance continue et automatisée des niveaux de poussière et de bruit par rapport aux exigences des

⁴ Ici, l'« emploi local » désigne les travailleurs issus des communautés situées à proximité du projet, tandis que l'« emploi national » désigne les travailleurs provenant d'autres régions du pays.

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
	<i>des engins lourds sur les communautés locales, en mettant l'accent sur les effets disproportionnés subis par les groupes vulnérables.</i>		autorisations et des normes de sécurité, permettant une intervention et des mesures d'atténuation en temps réel. Le système de surveillance du bruit effectue des contrôles toutes les heures afin de calculer une exposition moyenne journalière et de la comparer aux normes en vigueur.
	22. <i>Traiter les risques et les impacts en matière de santé et de sécurité liés aux migrations induites par le projet (MIP) pour les groupes vulnérables (par exemple, les femmes et les enfants).</i>	Intégré dans la pratique	- Poursuivre la collecte mensuelle de données sanitaires afin de suivre les principaux indicateurs liés au PIM, notamment les répercussions sanitaires sur les groupes vulnérables et les statistiques d'inflation dans les zones sensibles, ce qui permettra d'adapter les stratégies de gestion des répercussions. - Continuer à fournir un soutien à la recherche de moyens de subsistance alternatifs aux femmes qui exerçaient auparavant des activités minières artisanales et à petite échelle dans la forêt du Pic de Fon.
	23. <i>Intégrer formellement les considérations relatives aux droits humains dans le plan de gestion de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des communautés (HSEC) attendu des fournisseurs.</i>	Intégré dans la pratique	- Intégration de clauses sur l'esclavage moderne dans les contrats SimFer selon une approche fondée sur les risques. - Contrôle renforcé des fournisseurs à haut risque via le processus de diligence raisonnable du groupe Rio Tinto. - Formation des fournisseurs et des gestionnaires de contrats sur les enjeux saillants de droits humains.
Thème 5 - Mécanismes de réclamation	24. <i>Évaluer l'efficacité des mécanismes communautaires de règlement des griefs et des mécanismes orientés vers les fournisseurs, notamment en consultant les utilisateurs.</i>	Intégré dans la pratique	- Nous avons poursuivi l'examen mensuel et l'audit semestriel de ce mécanisme avec l'aide d'experts internes en droits humains. Parmi les améliorations apportées, on peut citer la revue qualité des données enregistrées dans le système Boréal et amélioration des délais de traitement des plaintes. - Nous avons poursuivi l'organisation de réunions mensuelles et de visites sur le terrain avec des représentants d'organisations de la société civile afin d'évaluer les pratiques CSP par rapport à la gestion du mécanisme.
	25. <i>Augmenter le nombre de formations théâtrales</i>	Intégré dans la pratique	Nous avons organisé trois séances de sensibilisation intitulées « Everyday Respect » (axées sur le respect au quotidien au

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
	<i>éducatives axées sur les thèmes clés de l'initiative « Le respect au quotidien » et sur les possibilités de signaler des griefs.</i>		travail) au sein de la mine, sous la forme d'une représentation théâtrale, qui a touché près de 500 personnes comprenant des employés SimFer et des travailleurs des sous-traitants.
	26. Aider les fournisseurs à mettre en place leurs propres mécanismes de réclamation.	Intégré dans la pratique	• Dans le cadre de l'accord-cadre de Simandou (qui couvre la mine, l'embranchement ferroviaire et le port), SimFer a défini une procédure de traitement des griefs applicable à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du projet. Cette procédure prévoit : (i) un traitement interne au niveau de chaque sous-traitant, (ii) un renvoi vers le service des ressources humaines de SimFer par l'intermédiaire de l'équipe chargée des relations industrielles, et (iii) un renvoi vers l'Inspection générale du travail (IGT). • Les équipes de SimFer, en particulier celles chargées des relations industrielles et des droits humains, veillent à ce que les mécanismes propres à chaque sous-traitant fonctionnent efficacement et de façon régulière.
	27. Promouvoir le signalement des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement et les membres de la communauté.	Intégré dans la pratique	• Formation de plus de 400 membres de la communauté au mécanisme de plaintes et de réclamations au niveau communautaire de SimFer (par exemple, comment accéder au mécanisme, comment soumettre une plainte, à quoi s'attendre au cours de la procédure, etc.). • En ce qui concerne le dépôt de réclamations via le dispositif myVoice, le projet a pris les mesures suivantes : ○ Déploiement d'une campagne de formation, d'information et de sensibilisation à myVoice sur l'ensemble des sites (mine, port, Conakry et opérations ferroviaires), ayant touché environ 700 personnes, incluant les employés de SimFer et les sous-traitants. ○ Diffusion de supports de communication sur tous les sites, notamment 50 affiches dans des lieux publics

THÈME	RECOMMANDATIONS	STATUT	EXEMPLES D'ACTIONS ENTREPRISES (mars 2025-2026)
			tels que les cantines, les terrains de sport et les arrêts de bus. ○ Conduite de la campagne dans les trois principales langues de travail (français, anglais et mandarin) afin d'assurer une large accessibilité de l'information. ○ Organisation de séances de sensibilisation en langues locales lors des réunions afin de favoriser l'inclusion et l'accès à l'information pour les employés de première ligne. ○ Lancement de la mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique accessible au public pour myVoice, qui en est actuellement à la phase de déploiement technique et de tests. ○ Conception de la ligne d'assistance téléphonique comme un point d'accès simple et inclusif, destiné aux personnes n'ayant pas un accès facile à Internet ou rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture. ○ Développement d'une fonctionnalité multilingue pour la ligne d'assistance téléphonique afin qu'elle soit disponible en français, en anglais, en mandarin, en malinké et en soussou.

Annexe – Sigles et abréviations

SIGLES ABRÉVIATIONS	ET	DÉFINITION
CCMC		Convention collective des mines, carrières, industrie minière et assimilées (version 2025)
CL		Contenu local
CSP		Département Communautés et performances sociales
CTG		Compagnie du TransGuinéen
DRDH		Diligence raisonnable en matière de droits humains
E&S		Environnemental et social
EIDH		Évaluation d'impact sur les droits humains
EIES		Évaluation d'impact environnemental et social
FDS		Forces de défense et de sécurité
HSE		Département Santé, sûreté et environnement
HSSEC		Santé, sécurité, sûreté, environnement et communautés
ONG		Organisation non gouvernementale
OSC		Organisation de la société civile
PAP		Personnes affectées par le projet
PARC		Plan d'action de réinstallation et de compensation
PGDH		Plan de gestion droits humains
PGES		Plan de gestion environnementale et sociale
MIP/PIM		Migration induite par le projet
NP/SFI		Norme de performance de la Société financière internationale
PAP		Personnes affectées par le projet
PDNU		Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
PGES		Plan de gestion environnementale et sociale
PRMS		Programme de restauration des moyens de subsistance
PVSDH		Principes volontaires sur la sécurité et les droits humains
RT		Rio Tinto
WCS		Winning Consortium Simandou